



VPI

PROTECTION
INCENDIE

Prévention & Sécurité

ALARME INCENDIE

Systeme de Sécurité Incendie

De l'ERP aux industries en passant par les artisans et commerçants, la société VPI vous propose toutes les vérifications et remises en état en matière d'alarme incendie (du type 4 aux alarmes plus complexes (type 1, 2a, 2b, ...)).*

VOS OBLIGATIONS



La législation impose un type d'alarme incendie obligatoire en fonction de la nature, du taux d'occupation, et de la catégorie de votre établissement.
L'installation d'une alarme incendie (ou SSI) est **obligatoire dans les E.R.P.**
Il existe 5 catégories d'alarmes incendie : **type 4, type 3, type 2b, type 2a, type 1.**



INSTALLATION MATERIELLE

VPI installe tout l'équipement nécessaire à la **détection** et **l'avertissement** incendie.



CONTROLE & MAINTENANCE

Afin d'assurer une organisation efficace de l'évacuation, VPI met tout en oeuvre pour **garantir une fiabilité et un maintien optimal de votre installation.** Comme tout matériel de sécurité incendie, nos équipes réalisent les **contrôles réglementaires** de vos équipements : vérifications/contrôle, diagnostics, essais et remise en état.



Une équipe spécialisée et dédiée au SSI

Un partenariat avec des fabricants multi-marques de matériel électronique de sécurité incendie



Une étude sur mesure et adaptée à vos besoins.

* Certains équipements d'alarme de type adressables sont verrouillés par le constructeur. En cas de modification ou de dépannage sur la centrale (remplacement de cartes, modification adressage, ...), seul le fabricant de la marque est habilité à intervenir sur son système. Certains dépannages peuvent, par conséquent, nécessiter l'intervention des fabricants au préalable de VPI.

